**République Démocratique du Congo**

**Ministère de L’Agriculture**



**Secrétariat Général de l’Agriculture**

**Programme National de Développement Agricole(PNDA)**

# Détails du projet(P169021)

# Crédit IDA : 69510

# Don IDA-D8690

# Référence:ZR-MINAGRI-241377-CS-INDV

# TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR DE L'UNITE PROVINCIALE D'EXECUTION DU PNDA/NORD KIVU

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION :**

**1.1. Contexte General du secteur agricole et de la sécurité alimentaire en RDC**

Le secteur agricole congolais est caractérisé par une faible productivité des filières végétales, animales et halieutiques, un cadre institutionnel insuffisamment organisé, une dégradation et un faible niveau d’accès aux infrastructures de commercialisation et aux services financiers ainsi que l’inadéquation de l’offre de services de recherche et de vulgarisation agricole. Les dynamiques et pratiques agricoles actuelles ne rassurent pas les investisseurs, les producteurs et/ou les opérateurs économiques ; elles rendent difficiles l’accès aux intrants, au capital, aux compétences techniques, aux conseils ainsi qu’aux marchés.

Dans un tel environnement socioéconomique, le métier de l’agriculture (et ses métiers connexes) n’attire pas beaucoup de jeunes et autres couches dynamiques, et ceux qui s’y appliquent limitent leurss production aux besoins du marché local, sinon à la seule consommation du ménage et n’investissent pas dans une croissance durable de leur activité[[1]](#footnote-2).

Il y a lieu de mentionner, que de manière substantielle, le secteur agricole congolais a connu, sur la période allant de 2006 à 2014, une croissance confirmant sa place parmi les secteurs porteurs de croissance. Toutefois, de la période allant de 2014 à 2018, la pauvreté est demeurée criante et est peu influencée jusqu’à présent par la reprise économique.

En même temps, la situation nutritionnelle est critique. Le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% d’enfants de moins de cinq ans et 13% d’entre eux souffrent de la malnutrition aigüe globale. L’insuffisance pondérale quant à elle, touche près d’un enfant sur quatre. Cette situation reste un grand défi à relever en vue de réduire significativement le niveau de pauvreté de la population et de vaincre la malnutrition et l’insécurité alimentaire en RD Congo[[2]](#footnote-3).

Il est à noter que les rendements des cultures en RDC sont parmi les plus bas au monde, et le pays importe annuellement pour environ 2 milliards de dollars américains afin de nourrir sa population en pleine croissance[[3]](#footnote-4).

Suite à ce constat, le Gouvernement, en partenariat avec différentes organisations intervenant dans le secteur agricole et rural, a élaboré de manière participative et inclusive le Plan National d’Investissement Agricole (PNIA 2013 – 2020), dont l’objectif global est d’induire une croissance agricole moyenne annuelle d’au moins 6%.

Pour y parvenir, et en appui aux actions antérieurement engagées, le Gouvernement de la RDC a élaboré et met en œuvre, différentes stratégies appuyées par les Partenaires Techniques et Financiers dont la Banque mondiale. Celle-ci s’est engagée à soutenir le Gouvernement dans sa stratégie, en mobilisant à ce jour un montant cumulé de 500 millions de dollars américains juste dans le secteur agricole, soit 15% de l’engagement total de la Banque mondiale en RDC.

**1.2. Présentation du PNDA**

1. Afin d’appuyer le secteur agricole et dans le cadre du PNIA, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) prépare, avec le soutien financier et technique de l’Association Internationale de Développement ci-après « la Banque mondiale »), un projet dénommé « Programme National de Développement Agricole », PNDA, en sigle. Le Gouvernement prévoit la mise en œuvre du PNDA sous la conduite du Ministère de l’Agriculture. Dans cette perspective, la Banque mondiale a accepté d’accorder pour la mise en œuvre de ce projet, un financement de l’ordre de 500 millions de dollars américains pendant une première phase de 5 ans, Deux autres phases de cinq (05) ans chacune, pourraient être envisagées dans d’autres Provinces.

Les objectifs spécifiques du programme se déclinent comme suit :

* soutenir la croissance de la productivité agricole au niveau de l’exploitation, permettant aux petits exploitants agricoles d’accroître leurs actifs et leur production, puis d’intervenir pour favoriser l’accès au marché et l’intégration productive de ces petits exploitants dans les chaînes d’approvisionnement agricoles ;
* soutenir par des investissements importants dans la fourniture de biens et services publics agricoles aux niveaux national et local, notamment, la recherche et le développement agricoles, la santé animale et végétale ainsi que les infrastructures;
* renforcer les capacités des Services Publics Agricoles en particulier, du Ministère de l’Agriculture, Ministère de la Pêche et Elevage et du Ministère du Développement Rural, en vue de la fourniture des biens et services publics agricoles de base, dans la zone du projet et renforcer la gestion du programme et le suivi et évaluation aux niveaux national et provincial dans les provinces participantes et
* renforcer les interventions d’urgence dans le secteur de l’Agriculture.

Le Projet sera exécuté dans les Provinces du Nord Kivu, Kwilu, et Kasaï Central, Kasaï et Kongo Central et s’appuiera sur des approches validées et les expériences réussies en RDC et dans la région. Il s’articulera autour de quatre composantes :

1. **La composante 1** (avec ses trois sous-composantes) consiste à «améliorer la productivité agricole (y compris les cultures, l’élevage et la pêche) » des petites exploitations agricoles (de cultures et de produits animaux) à travers l’adoption des technologies, des pratiques améliorées et l’accès au financement. Elle contiendra 3 sous-composantes :

**La sous-composante 1.1** : financera l’aide directe aux petits exploitants agricoles pour l’adoption des pratiques, technologies et intrants CSA et NSA (agriculture intelligente face au climat et agriculture intelligente face à la nutrition) à travers des semences, plants, races animales, services de conseils et de vulgarisation conformes à ces technologies.

**La sous-composante 1.2** : traitera de l’accès à l’assistance technique et aux services financiers liés à la mise en œuvre de l’investissement, afin de promouvoir des meilleures pratiques et d’améliorer la productivité des petits exploitants.

**La sous-composante 1.3** : traitera de la réponse rapide aux urgences agricoles pour les petits exploitants bénéficiaires des appuis directs via la sous-composante 1.1 (USD 20 millions IDA + 20 millions GRIF)

**La composante 2** (avec ses deux sous-composantes) consiste à « améliorer l’accès au marché pour les petits exploitants agricoles ». A cet effet, elle appuiera la réduction des coûts de transaction pour les petits exploitants agricoles, afin d’accéder aux marchés, ainsi que leur inclusion dans des groupes d’agriculteurs (coopératives/associations) et les agro-MPME. Les interventions soutenues dans cette composante, seront également bénéfiques pour l’adaptation/l’atténuation des changements climatiques et/ou pour la contribution à la réduction de la malnutrition. L’accès au marché devient un pilier indispensable si l’on veut que l’amélioration des revenus soit réalisée. Deux facteurs sont indispensables à cet effet. Il s’agit de la réhabilitation des infrastructures routières dans les bassins de production et de la suppression des tracasseries administratives. Un programme de lutte contre les « tracasseries administratives routières » ou fluviales devient indispensable après la réhabilitation des routes de desserte agricole et des voies navigables d’accès au marché d’intérêts national, si l’on veut que les gains qu’auront acquis les producteurs agricoles leurs soient effectivement alloués du fait des « investissements en amont ».

La composante se concentrera sur les deux domaines suivants :

**La Sous-composante 2.1** ,Infrastructures rurales, visera principalement à améliorer les routes rurales et les corridors de transport prioritaires (y compris les mesures de sécurité fluviale et les sites de lancement dans les voies navigables[[4]](#footnote-5)), afin de libérer le potentiel de production et de commerce des petits exploitants agricoles dans la zone du projet, en fonction des critères suivants : (i) ces corridors sont connectés aux routes principales, voies ferrées et/ou voies navigables opérationnelles (sûres et utilisables toute l’année) ; (ii) ils conduisent à des zones à fort potentiel agricole et à une population relativement dense ; et (iii) ils nécessitent des synergies avec les investissements en cours ou futurs du secteur agricole et d’autres interventions dans les infrastructures de transport et/ou de connectivité.

**La sous-composante 2.2**, consiste à l’inclusion des petits exploitants dans les chaînes de valeur. Elle fournira des subventions de contrepartie basées sur une approche axée sur la demande aux groupes de petits exploitants agricoles (coopératives/associations) et aux agro-MPMEs qui travailleront avec les petits exploitants agricoles bénéficiaires de la sous-composante 1.1

**La composante 3** (avec deux sous-composantes) : Fourniture des biens et services publics agricoles. Elle a pour objectifs :

(i) le renforcement des capacités des Ministères clés (tels que l’Agriculture, Pêche et Elevage, les Affaires Foncières et le Développement Rural) aux niveaux national et provincial, en vue de la fourniture de biens et services publics essentiels à l’Agriculture ; et (ii) la gestion, le suivi et l’évaluation du programme. Elle se décline en deux (02) sous-composantes :

**Sous-composante 3.1 : elle** consiste à renforcer des capacités pour la fourniture de services publics agricoles. Le programme soutiendra les efforts gouvernementaux (national et local) visant à : (i) renforcer les capacités de planification, de coordination, de suivi et d’évaluation aux niveaux national et décentralisé (notamment les statistiques agricoles et météorologiques et les systèmes de données géoréférencées), en mettant l’accent sur la Direction des Analyses, Prospectives et de la Planification (DAPP) du Ministère de l’Agriculture.

**Sous-composante 3.2 :** Gestion, suivi et évaluation du programme. Le programme financera : (i) les coûts de fonctionnement de l’Unité de Coordination Nationale du Programme (UNCP); (ii) le suivi et l’évaluation des activités du programme ; (iii) la communication des activités du programme à différents publics ; et (iv) l’embauche du personnel, l’acquisition de biens, de services de consultants, d’ateliers et de formation. Dans le cadre de cette sous-composante, le programme assurera également un suivi approprié des politiques de sauvegarde environnementales et sociales.

**Composante 4** : Réponse aux urgences agricoles (USD 0 millions IDA)

Cette sous composante qui est dotée au départ d’un financement nul, devra permettre de financer, à partir des réallocations budgétaires via les autres composantes, une intervention immédiate en cas de crise ou d’urgence éligible.

Le PNDA se propose d’utiliser une partie du financement du programme, à titre de dépenses autorisées, pour recruter un/e Coordonnateur/trice Provincial/e pour l’UPEP/Nord Kivu.

**II. Fonctions et Responsabilités**

Sous la supervision et l’autorité du Coordonnateur National, le Coordonnateur/trice provincial/e assure des fonctions générales d’administration, de coordination technique, de supervision et de suivi des activités avec les différents intervenants, selon les exigences du Projet.

**Rôles et Fonctions:**

* Supervise le Personnel de leurs entités décentralisées respectives ;
* Assure la coordination et le suivi techniques des activités conduites par les différents prestataires ;
* Prépare les différentes missions dans le cadre du projet et organise le travail de l’équipe technique sur le terrain en vue de garantir un monitoring efficace pour une bonne mise en œuvre des activités du projet au niveau provincial;
* Assure la préparation des termes de référence des études, des consultants et des services requis pour la mise en œuvre des activités du projet dans la province;
* Assure la préparation des réunions avec la coordination nationale du projet et le comité de pilotage provincial du programme ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues desdites réunions ;
* S’assure du développement d’outils et du suivi des activités de sauvegardes environnementales et sociales dans le rayon concerné du projet ;
* Assure la préparation et l’organisation des missions de supervision de la Banque mondiale ;
* Veille au respect des contrats des partenaires au projet ;
* Coordonne la préparation des plans de travail et budget annuels en vue de leur examen par le comité provincial de suivi;
* Assure le secrétariat du comité provincial de suivi et veille à la tenue des réunions dudit comité dans les délais;
* Collecte, agrège et transmet les données générées par le système de Suivi-évaluation à l’UNCP ;
* Produit des rapports trimestriels et annuels;
* S’assure de l’application et du respect scrupuleux de toutes les dispositions du manuel des opérations du projet y compris ses annexes ;
* Maintien le dialogue et le contact permanent avec les autorités provinciales et veille à une bonne communication sur le projet et sa visibilité

**III. Profil requis**

* Avoir au moins un Diplôme universitaire de niveau Bac+5 ou équivalent, en agronomie, économie agricole, génie rural ou toute autre discipline similaire ;
* Avoir une expérience solide dans la conduite des équipes multidisciplinaires ;
* Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques dans la gestion des projets et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de projet de développement ;
* Avoir une connaissance avérée de l’agriculture congolaise, notamment ses atouts et ses contraintes ;
* Avoir des capacités dans l’analyse situationnelle des problématiques liées au développement des projets agricoles ;
* Avoir une bonne connaissance des politiques nationales de développement du monde rural ;
* Disposer de grandes capacités organisationnelles, la réactivité et la proactivité ;
* Développer des compétences managériales : sens de l’éthique, du leadership, du coaching ;
* Etre axé sur les résultats

Etre capable de travailler sous astreintes

Par ailleurs, le/la candidat/e ou la candidate devra avoir :

* Au moins sept (7) années d’expérience dont cinq (5) au moins à un poste de responsabilité de coordination et/ou de supervision d’équipes pluridisciplinaires engagées dans la gestion et la mise en œuvre d’activités de projets de développement rural ;
* Une bonne connaissance des procédures de la Banque mondiale ou de tout autre bailleur.

**IV. Critères de performance**

Les performances seront mesurées sur la base des indicateurs ci-dessous :

* Niveau d’exécution du programme annuel d’activités et de prise de mesures nécessaires pour respecter les délais et résoudre les problèmes ;
* Pourcentage des réponses aux différentes questions/préoccupations de l’Unité Nationale de Coordination et des partenaires impliqués à la mise en œuvre du PNDA dans un délai de sept (7) jours;

Soumission du rapport d’activités dans le délai requis ;

* Nombre de rapports d’activités et d’avancement du PNDA de l’UPEP transmis à l’Unité Nationale de Coordination dans le délai requis;

Ces indicateurs de performance doivent être atteints à 75 % au moins. Un pourcentage inférieur à ce seuil (75%) est considéré comme performance faible, et médiocre si un seul de ces indicateurs est atteint à moins de 30 %.

**V. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d’exécution du projet**

Afin d’éviter les situations potentielles de conflit d’intérêts qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le/la Coordonnateur/trice Provincial/e ne devra pas se substituer au comptable provincial, au chargé de passation des marchés ou caissier.

Si le candidat retenu appartient à la fonction publique, la régularisation de sa position de fonctionnaire, pour être conforme à l’Accord de Financement du PNDA et aux directives de la Banque mondiale, sera une condition de mise en vigueur de son contrat. Le candidat fonctionnaire devra, avant sa prise de fonctions, fournir au PNDA un document certifiant sa mise en disponibilité et renoncer à sa rémunération de l’Administration Publique pendant toute la période du contrat.  A cet effet, les représentants de l’Etat ou fonctionnaires ne peuvent être embauchés qu’à condition que cette embauche ne soit incompatible avec aucun règlement ou politique d’emploi du pays et que cet engagement ne créera pas de conflit d’intérêts.

VI. **Durée de la mission**

La durée du contrat est de 12 mois avec possibilité de renouvellement, après une évaluation satisfaisante de la performance.

1. **RAPPORTS**

Le Coordonnateur Provincial de l’UPEP/Nord Kivu produira des rapports en français sur l’état d’avancement des activités du projet. Ces rapports seront sur une base (i) trimestrielle et (ii) annuelle, à moins qu’il n’en soit décidé autrement d’accords partis.

Avant chaque mission de supervision de la Banque Mondiale un rapport d’avancement actualisé (avec les données du cadre des résultats actualisés en annexe) devra être mis à l’équipe de mission et ce avant le début de la mission.

1. **PROCESSUS de RECRUTEMENT**

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI), Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de Juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

1. *INS, Enquête 1-2-3, Septembre 2014* [↑](#footnote-ref-2)
2. *Plan National d’Investissement Agricole (PNIA).* [↑](#footnote-ref-3)
3. *Propos d’Ahmadou MOUSTAPHA NDIAYE (Directeur des Opérations BM en RDC) lors de séances de vulgarisation des activités agricoles appuyées par la BM en RDC, Novembre 2016.* [↑](#footnote-ref-4)
4. [↑](#footnote-ref-5)